FÉVRIER 2015

14

DOCUMENT MENSUEL

# LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

# **LOIRE-ATLANTIQUE**

# SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014



# LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En décembre 2014, 396 demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en hausse de 10% par rapport à décembre 2013. Les licenciés avec dispositif représentent 77,5% de l'ensemble et affichent une hausse de 15,8%.

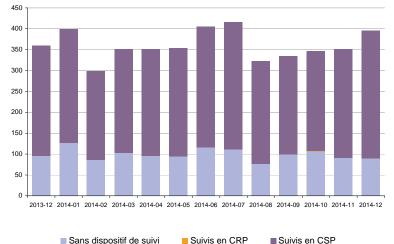
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques se maintient entre juin 2011 et octobre 2012. Depuis janvier 2013, la valeur moyenne mensuelle amorce une baisse malgré un pic en juillet 2014 (365 licenciements en décembre 2014).

En un an, 4 326 personnes ont été inscrites pour ce motif sur le département de la Loire-Atlantique (soit une baisse de 11,9%).

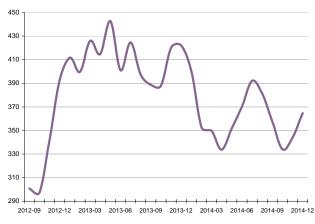
# SOMMAIRE 1 Les licenciés économiques Leurs caractéristiques socio démographiques

La DEFM avec dispositif

### LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



### MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



Total des licenciements (avec et sans suivis)

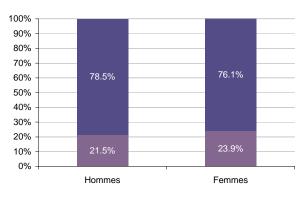
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	déc-14	396	89	22.5%	307	77.5%	NC	NC	306
	déc-13	360	95	26.4%	265	73.6%	NC	NC	264
	Evolution	10.0%	-6.3%		15.8%				15.9%
Cumul sur 3 mois	déc-14	1 094	286	26.1%	808	73.9%	NC	NC	806
	déc-13	1 266	287	22.7%	979	77.3%	NC	NC	978
	Evolution	-13.6%	-0.3%		-17.5%		NC	NC	-17.6%
Cumul sur 12 mois	déc-14	4 326	1 194	27.6%	3 132	72.4%	NC	NC	3 130
	déc-13	4 913	1 363	27.7%	3 550	72.3%	NC	NC	3 547
	Evolution	-11.9%	-12.4%		-11.8%		NC	NC	-11.8%

Source Persee

<u>Information méthodologique</u>: Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

## LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

### RÉPARTION PAR SEXE

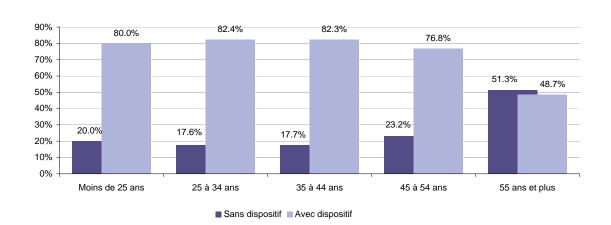


En décembre 2014, la proportion des hommes licenciés économiques avec un dispositif (78,5%) est plus importante que celle des femmes (76,1%).

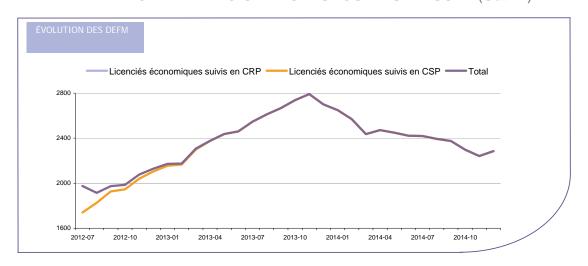
Exceptée la tranche d'âge de 55 ans et plus (48,7%), toutes les tranches d'âge ont adhéré à un dispositif (de 76,8% à 82,4%). La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

■ Sans dispositif ■ Avec dispositif

### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

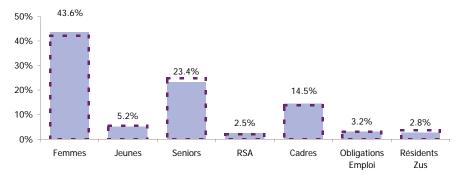


# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)



	déc-12	déc-13		déc-14	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	2 129	2 701	26.9%	2 285	-15.4%
dont CRP	23			1	
dont CTP	NC				
dont CSP	2 105	2 701	28.3%	2 284	-15.4%

	déc	-13	déc-14			
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle	
Femmes	1 140	42.2%	997	43.6%	-12.5%	
Moins de 25 ans	148	5.5%	119	5.2%	-19.6%	
50 ans et plus	669	24.8%	534	23.4%	-20.2%	
Revenus de Solidarité Active	55	2.0%	58	2.5%	5.5%	
Cadres	374	13.8%	331	14.5%	-11.5%	
Obligations d'emploi	83	3.1%	72	3.2%	-13.3%	
Résidents Zone Urbaine Sensible	99	3.7%	63	2.8%	-36.4%	



■ Poids Année en cours Poids Année 1

Source Persee

# Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du sala de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisati moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement .Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut perçoit que cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

### Situation à l'issue des dispositifs

### www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact: statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication ad-intérim : Jean-Luc RECHER

Directeur de la rédaction :

Josette BARREAUD

Conception et réalisation: Service Statistiques, Etudes et Evaluation Catherine MOULIN et Brigitte VIGOUROUX